



Association des Professeurs de Langues Vivantes

Siège : 19, rue la Glacière, 75013 Paris

Courriel : aplv.lm@gmail.com

Site : <http://www.aplv-languesmodernes.org/>

à M. Xavier Darcos

Ministre de l'Éducation Nationale

110 rue de Grenelle

75357 Paris SP07

Copie à Mme. Valérie Pécresse

le 6 juin 2009

Monsieur le Ministre,

À plusieurs reprises depuis le début de l'année universitaire, l'APLV est intervenue, par lettre adressée aux ministres concernés et par communiqués, pour déplorer la précipitation avec laquelle le gouvernement engageait la réforme du recrutement et de la formation des enseignants et pour protester contre l'absence d'une réelle concertation, dont elle a été d'ailleurs totalement exclue.

L'APLV considère aujourd'hui comme une véritable provocation du gouvernement de vouloir imposer à la hussarde des mesures combattues pendant des mois par les enseignants, les étudiants des universités et des IUFM.

Elle proteste vigoureusement contre le fait que les projets de décrets relatifs à la modification des statuts des enseignants, entérinant les incidences de la mastérisation sur les modalités de recrutement, la nomination et la titularisation des nouveaux professeurs, aient été soumis au vote lors de la réunion du CTPM le 29 mai dernier avant même que les groupes de travail n'aient achevé leurs travaux et que les consultations de la commission Marois-Filâtre n'aient commencé.

Elle demande le retrait de ces projets de décrets ainsi que le report de la réforme pour laisser le temps à une concertation approfondie d'aboutir, concertation impliquant tous les acteurs de la formation, y compris les associations d'enseignants, de didacticiens, de formateurs.

Enfin, elle réitère sa demande, faite par un communiqué commun le 31 mars 2009, intitulé « Formation des enseignants, le temps presse ! », co-signé par une soixantaine de syndicats, fédérations, coordinations et associations, que soient maintenus pour l'année 2009-2010 les dispositifs actuels de la formation et du recrutement, à savoir, outre les épreuves actuelles des concours et l'ouverture des inscriptions en IUFM :

- le calendrier des épreuves des concours ;
- les conditions d'inscription en IUFM et aux concours ;
- les dispositifs de préparation à ces concours (IUFM et UFR) ;
- l'année de stagiaire rémunérée à l'issue des concours, dans les conditions actuelles.

En vous souhaitant bonne réception de ces documents, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations respectueuses.

Copie à Mme Valérie Pécresse,
Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche